

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie  
outré-mer

**Décision n° 66979 du 30 novembre 2017 portant promotion de sous-officiers de réserve  
du commandement de la gendarmerie de la Guyane française**

NOR : INTJ1724009S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière  
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 66924 du 30 novembre 2017 (NOR : INTJ1724008S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

**Baudry Jacques** NIGEND : 120261

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve  
le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

**Salles Gilles** NIGEND : 158712

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 novembre 2017.

*Le général de division,  
commandant la gendarmerie outre-mer,  
L. LUCAS*